



Projet d'accueil

VILLE DE PÉRUWELZ

# Plaines

COMMUNALES



AGRÉMENT CENTRE DE VACANCES 2023-2026

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLES DES MATIERES</b> .....	2
<b>PROJET D’ACCUEIL ET PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE VACANCES DE LA VILLE DE PERUWELZ</b> .....	3
Qu’est-ce qu’un centre de plaines de vacances ?.....	3
Qui organise le centre et avec quels moyens ?.....	4
<i><b>Nos ressources financières et administratives</b></i> .....	4
<i><b>Nos infrastructures et notre matériel</b></i> .....	4
Nos missions.....	5
<i><b>Nos objectifs au niveau des enfants</b></i> .....	5
<i><b>Nos objectifs au niveau des familles</b></i> .....	5
Public et environnement.....	6
<i><b>Qui accueille-t-on ?</b></i> .....	6
<i><b>Où accueille-t-on ?</b></i> .....	6-9
L’organisation de la vie en groupe.....	9
<i><b>Répartition des groupes</b></i> .....	9
<i><b>Une journée type aux plaines de vacances</b></i> .....	9
<i><b>Quelques moments importants</b></i> .....	10
L’encadrement.....	10-12
L’évaluation.....	13
Modalités pratiques d’inscriptions et coût.....	13
<i><b>Inscriptions</b></i> .....	13-14
<i><b>Coût</b></i> .....	14
Nos coordonnées.....	14
Conclusion.....	15
<b>REGLEMENTS D’ORDRE INTERIEUR</b> .....	16
Petites plaines de la Ville de Péruwelz.....	16-18
Plaines d’été de la Ville de Péruwelz.....	19-21

## PROJET D'ACCUEIL ET PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE VACANCES DE LA VILLE DE PERUWELZ

### Qu'est-ce qu'un centre de plaines de vacances ?

Les Plaines de vacances de la Ville de Péruwelz sont des centres de vacances agréés par L'ONE, organisés durant les vacances et accessibles à tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans. Il s'agit d'un service d'accueil non résidentiel d'enfants organisé dans l'environnement géographique et social le plus proche des habitudes de ceux-ci.

Les plaines existent :

- Par la volonté évidente de la ville de Péruwelz de proposer aux enfants un lieu d'accueil de qualité à prix démocratique et de diversifier ainsi son offre en la matière ;
- Pour répondre à une demande de la population : Les parents qui travaillent et qui ne savent pas faire garder leurs enfants, ou qui veulent les voir s'épanouir autrement ;
- Pour permettre à des enfants qui n'ont pas l'opportunité de s'occuper, de se divertir dans le domaine sportif, ludique ou culturel, faute de moyens financiers des parents ;
- Pour des enfants qui veulent y participer pour partager cette expérience avec d'autres ;
- Pour des enfants qui trouvent les plaines divertissantes, intéressantes ou épanouissantes.

Notre mission est de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de vacances scolaires. La priorité est d'offrir aux enfants des vacances dignes de ce nom !

Bien que les plaines de vacances soient organisées au sein d'écoles communales de l'entité, il s'agit de créer une ambiance autre que celle du cadre scolaire, où la détente, le plaisir, l'amusement doivent être au centre des préoccupations.

Depuis la rentrée scolaire 2022 impactée par le changement des rythmes scolaires, nos plaines communales s'adaptent au mieux pour répondre aux besoins des parents.

Notre centre de vacances s'engage, notamment à :

- Contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement de tous les enfants ;
- Favoriser le développement physique, la créativité, l'intégration sociale, l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation ;
- Proposer des activités diversifiées, ne visant pas à tout prix l'acquisition d'un savoir ou la performance ;
- Respecter le Code qualité de l'accueil ;
- Viser l'inclusion de tous ;
- Respecter les convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de chacun ;
- Garantir un encadrement suffisant et de qualité ;
- Assurer la présence d'un coordinateur ;
- Disposer d'infrastructures adaptées et garantissant les normes d'hygiène et de sécurité.

Le souhait de l'équipe d'encadrants est que les enfants repartent heureux de leur passage en plaine et également « grandis » par ce qu'ils ont appris pendant cette période de divertissement.

**Nos ressources financières et administratives :**

Notre pouvoir organisateur est l'Administration communale de Péruwelz.

L'Administration intervient dans les frais de fonctionnement internes tel que les charges et l'entretien des bâtiments, le traitement des salaires du personnel indemnisé, tous les frais de fonctionnement quotidien : le matériel, les assurances, les abonnements GSM, les collations...

La responsabilité, la gestion du (des) centre(s) et de son (leurs) quotidien sont confiées à Mr Courtin Geoffrey et Melle Bourlez Nathalie, coordinateurs des centres et animateurs du service jeunesse. Le secrétariat est assuré par Séphora Soccio, assistante administrative du service Jeunesse.

L'équipe assure la mise en place des plaines (réunions, recrutement du personnel, commande de matériel, réservation des locaux, contact avec les directions d'école et les différents services jouant un rôle au sein des plaines) ainsi que le suivi sur le terrain durant toute la période des plaines et ce, pour le plus grand confort des enfants accueillis.

Plusieurs réunions de l'équipe coordinatrice sont mises en place pour :

- L'élaboration du programme des plaines, les modifications à apporter par rapport à l'année précédente (suivant le rapport de l'O.N.E.) le budget, l'appel aux candidats pour le staff encadrant dans la presse, le contact direct des encadrants des années précédentes, les prévisions des achats de matériel, de nourriture... ;
- L'introduction de la demande de subsides auprès de l'O.N.E. ;
- La détermination du nombre de plaines et implantations, la demande de mise à disposition des infrastructures, le recrutement et la désignation des chefs de plaine et du staff encadrant, le choix des fournisseurs en matériel et nourriture, la communication des plaines, le renouvellement d'agrément de subvention, ... ;
- La mise en place des groupes en fonction du nombre des animateurs retenus ;
- Les contacts réguliers avec le Galion (famille qui dépendent du C.P.A.S.) ;
- L'organisation d'activités extérieures (parc d'attractions, visites de musée...);
- Le choix et l'établissement d'un projet pédagogique par plaine sur un thème précis.

**Nos infrastructures et notre matériel :**

Au niveau des infrastructures, nous ne disposons pas de nos propres locaux pour l'organisation des plaines de vacances mais nous disposons des bâtiments des écoles et des salles de sports de l'entité.

Un budget est attribué pour l'achat du petit matériel (papier, colle, peintures, ciseaux, pinces, textures diverses, produits alimentaires, ...). Les coordinateurs veillent à ce que celui-ci soit disponible en suffisance, soit adapté et en bon état. Les achats sont réfléchis afin que le matériel corresponde au maximum à l'accueil de tous les enfants.

L'équipe dispose d'un matériel diversifié, adapté et sécurisé dans chaque local et dans la cour de récréation.

Nous privilégions également l'utilisation de matériel de récupération. En effet, il est important pour nous de sensibiliser les enfants à devenir éco-responsable. Bouchons, boîtes de carton, rouleau en carton, feuilles d'arbres, cailloux, ... peuvent se transformer rapidement et être utilisés pour des jeux ou des activités

### **Nos objectifs au niveau des enfants :**

La mission du centre est de permettre à l'enfant de vivre pleinement ses vacances, de lui offrir un lieu où il peut se détendre, s'amuser, jouer, rencontrer des copains, profiter du grand air...

Se sentir « ailleurs » mais ici... Beaucoup n'ont pas la chance de partir en vacances, alors, nous mettons tout en œuvre pour leur permettre de s'évader.

Nous encadrons également, des enfants à besoins spécifiques. Dans un esprit de tolérance, nous veillons à leur intégration et nous nous adaptons, autant que faire se peut, à leurs besoins.

Nos objectifs pour chacun, visent à :

- Privilégier la vie en groupe, développer l'esprit de camaraderie, de partage et de solidarité, apprendre la politesse et la tolérance, accepter la différence ;
- Respecter le rythme de l'enfant, ses désirs, son dynamisme, son histoire, son milieu familial et son environnement, favoriser son autonomie ;
- Sensibiliser au respect de la nature et de l'environnement ;
- Accorder à l'enfant du temps libre, lui donner la possibilité de trouver sa place, lui proposer des projets, des animations, où il peut éveiller sa créativité ;
- Promouvoir un mode de vie où les habitudes saines sont favorisées afin de les transmettre aux enfants.

### **Nos objectifs au niveau des familles :**

Notre priorité est d'établir une relation de confiance et d'assurer un accueil fiable. Nous tentons de répondre le plus favorablement possible aux besoins et aux attentes des parents, de par nos horaires, notre encadrement, notre écoute et notre proximité.

Nous proposerons d'ailleurs en 2023 la garderie le matin dès 7h30 à la suite des nombreuses demandes de parents. Celle-ci se veut conviviale au sein de laquelle l'enfant peut librement agir dans un espace sécurisé.

Au quotidien :

- L'équipe veille à ce que les contacts avec les parents qui amènent et viennent rechercher leur(s) enfant(s) soient aisés et conviviaux, de sorte que la confiance mutuelle soit renforcée ;
- Les parents sont informés quotidiennement de la façon dont les choses se déroulent ;
- Chaque jour, après les activités, les parents ont l'occasion, s'ils le souhaitent, de pouvoir rencontrer le coordinateur pour lui faire part de leurs questions et de leurs remarques éventuelles.

Si des problèmes se posent, au sujet desquels les parents doivent être informés, (ex : un enfant qui ne mange pas, un enfant qui détériore souvent le matériel, un enfant qui ennue beaucoup les autres ou qui se comporte de manière violente ou irrespectueuse, ...), un entretien avec les parents peut également être organisé dans les meilleurs délais afin de s'assurer de leur collaboration dans la résolution du problème en question.

Nous collaborons également avec la Cellule d'éducation familiale du CPAS de Péruwelz et accueillons des enfants issus de milieux fragilisés.

### **Qui accueille-t-on ?**

Les petites plaines de détente, de printemps, d'automne et d'hiver accueillent 65 enfants par semaine de 4 ans à 12 ans.

Les plaines d'été accueillent, durant 4 semaines, 175 enfants par semaine de 2 ans et demi à 12 ans.

Selon les capacités d'encadrement, nous accueillons aussi des enfants « extraordinaires » en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Une rencontre avec les parents (tuteurs ou responsables) est requise pour connaître les besoins spécifiques de l'enfant avant sa participation. Nous accueillons des enfants atteints d'un handicap léger. L'équipe encadrante est informée avant le début de la plaine et les activités sont alors adaptées en fonction du rythme de vie de l'enfant.

### **Où accueille-t-on ?**

Durant les congés de détente, de printemps, d'automne et d'hiver, les plaines se déroulent à l'école Communale du Centre (5, Allée de la Verte Chasse à 7600 Péruwelz).

Nous disposons de 3 pièces pouvant accueillir chacune un groupe composé d'environ 20 enfants, ce qui nous permet d'accueillir maximum 3 groupes. Un local pour le chef de plaine et les repas du personnel, une cuisine, un réfectoire, des sanitaires, une cour fermée sont également à notre disposition.

A proximité de l'école, nous disposons de la Salle des sports de la Verte Chasse, de deux locaux au sein de l'académie de musique ainsi que d'une autre cour fermée. Ces accès permettent aux différents groupes de pratiquer diverses activités



Les plaines ont également la possibilité d'accéder à la Salle des Sports Roi Baudouin. Au niveau des extérieurs, la proximité du parc Edouard Simon et du Parc De Keyser rend également possible des activités nature quand la météo le permet.

Un planning d'utilisation des locaux est mis en place par le chef de plaines afin de permettre à chacun d'organiser des activités variées chaque jour.

Pour les plaines d'été, deux sites sont proposés : un situé non loin du Centre-Ville et l'autre dans un village de l'entité afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de lieux à proximité. Les centres se situent donc dans deux lieux bien distincts de la mi-juillet à la mi-août.

Nous bénéficions de locaux de :

- L'école Communale des Sapins à Bonsecours (site 1 et 2, n°1, allée Max Quintart à 7603 Bonsecours) pouvant accueillir un total de 110 enfants (48 de moins de 6 ans et demi et 62 en plus de 6 ans et demi).

L'infrastructure est divisée en deux sites. Nous utilisons les deux afin de pouvoir bien séparer les groupes et leur laisser une belle autonomie.

Nous disposons, sur le site 1, de trois pièces pour accueillir les groupes des plus petits, de sanitaires adaptés, un local pour le chef de plaine et le matériel, un pour l'équipe encadrante, un local pour les repas, une cuisine, deux cours intérieures séparées et fermées, une salle de psychomotricité. Juste à proximité du site 1 se trouve un local pouvant accueillir le groupe des 6-8 ans avec sanitaires adaptés.

Sur le site 2 se trouvent deux pièces pouvant recevoir les groupes des moyens et des grands, des sanitaires, un réfectoire avec une kitchenette intégrée, un préau et une cour fermée.

La proximité de la Plaine des sapins et de la forêt de Bonsecours offre un bel extérieur ouvert vers la nature qui en période estivale peut être un atout non négligeable. Les enfants ont également accès à la piscine communale en plein air et aux diverses salles sportives de l'entité.



- L'école Communale de Wiers (3 rue Champs Delmée à 7608 Wiers) pouvant accueillir un total de 65 enfants (20 de moins de 6 ans et demi et 45 de plus de 6 ans et demi).

Celle-ci est scolairement divisée en deux sites. Nous utilisons les deux afin de pouvoir bien séparer les groupes des moins de 6 ans et des plus de 6 ans.

Nous disposons sur le site des petits d'un grand local pour les accueillir, d'un dortoir, de sanitaires adaptés, d'un grand préau et d'une cour ombragée, fermée et sécurisée. Les enfants se rendent au réfectoire pour le repas se trouvant sur l'autre site.

En face se trouve le site 2 accueillant les enfants de plus de 6 ans répartis en deux groupes d'une vingtaine d'enfants maximum.

Nous disposons de deux locaux pouvant recevoir les groupes des moyens et des grands, un local pour le chef de plaines, un local pour les moniteurs et le matériel, des sanitaires, un réfectoire avec une kitchenette intégrée, un préau et une vaste cour fermée et équipée de matériel sportif et ludique.

Nous disposons également d'une salle de sport permettant la tenue de certaines activités en cas de mauvais temps. Le village permet également de s'adonner à de belles balades et à la découverte de la nature. Les enfants ont également accès à la piscine communale en plein air.



Pour l'ensemble des plaines, chaque centre dispose d'une cuisine et d'un réfectoire avec tables et chaises en suffisance, d'un local avec un lit et des produits pharmaceutiques de première nécessité.

Les W.C. sont en nombre suffisant et sont adaptés en fonction de l'âge des enfants. Des lavabos permettent aux enfants de se laver les mains avant les repas et après le passage aux toilettes.

Nous disposons d'espaces extérieurs en suffisance et des salles de jeux permettent également d'organiser des activités par mauvais temps.

Les centres sont situés dans des endroits accessibles uniquement aux enfants qui y sont inscrits. Les terrains sont clôturés et attrayants (plaines gazonnées, emplacements pour jeux d'équipes, espaces ombragés).

Une attention particulière est portée sur l'aspect hygiène et sécurité, en effet, les espaces doivent être exempts de tout danger et sécurisant pour le bien-être des enfants. L'occupation et l'utilisation des espaces est réfléchié selon la constitution des groupes. Les locaux sont entretenus chaque jour par le personnel d'entretien mis à disposition par l'administration.

Les plaines fonctionnent en partenariat avec :

- Le C.P.A.S. (accueil des enfants issus de milieux fragilisés, contacts réguliers avec les assistantes sociales du service d'éducation familiale « le Galion », la distribution de la soupe et des fruits) ;
- Le Service de Prévention ;
- Les Services Communaux ;
- La piscine communale ;
- Les écoles communales ;
- L'Académie de Musique ;
- Le Service des Sports ;
- Le Plan de Cohésion Sociale ;
- Péruwelz S'Porte Bien ;
- Accueil Extrascolaire « La Ré-Création ».

Les activités que nous proposons tout au long des plaines sont comprises dans le coût d'inscription.

Les visites et sorties se veulent ludiques et variées : Ferme pédagogique, Musée, Bibliothèque, Village d'autrefois, parcs de loisirs, plaines de jeux, piscine, ...





Nous organisons également des spectacles sur les sites (Magicien, Chanteur-musicien, Cirque, ...) et des animations en structures gonflables.

A toutes ses activités viennent s'ajouter les animations prévues par les moniteurs.

Les moyens de transport des différents services communaux sont mis à notre disposition pour gérer la logistique ou pour effectuer des trajets liés aux activités.

### L'organisation de la vie en groupe :

#### **Répartition des groupes**

Les groupes sont organisés en fonction de l'âge, des besoins plus spécifiques de certains enfants, de leurs capacités et aussi de la connaissance qu'à l'animateur des enfants.

#### **Une journée type aux plaines de vacances**

Comme dans toute collectivité, nous avons un horaire qui détermine « la journée type » : une heure précise à laquelle les enfants prennent leur collation et leur repas, des moments réservés aux jeux libres et aux jeux encadrés, une heure pour faire la sieste chez les plus petits... Cet horaire n'est, évidemment, pas figé. Il peut varier en fonction de bien des facteurs. Il nous aide, avant tout, à structurer nos journées et à respecter les temps forts.

Durant les petites vacances, les horaires sont définis comme suit :

De 7h30 à 8h30 : Garderie payante.

De 8h30 à 9h : Accueil des enfants.

De 9h à 16h : Activités de vacances avec une pause entre 12h et 13h pour le repas et une récréation.

De 16h à 16h30 : Retour des enfants.

Durant l'été, les horaires sont définis comme suit :

De 7h30 à 8h30 : Garderie payante.

De 8h30 à 9h : Accueil des enfants.

De 9h à 17h : Activités de vacances avec une pause entre 12h et 13h30 pour le repas et une récréation.

De 17h à 17h30 : Retour des enfants.

### **Quelques moments importants...**

L'arrivée et le départ des enfants : La journée au centre est longue. Il nous semble donc essentiel d'y apporter dès le début de la journée un « air de vacances », les enfants sont accueillis et retournent en musique ! Les animateurs et coordinateur portent également un t-shirt de couleur afin de faciliter la reconnaissance du staff par les parents.

Le temps libre : Soucieux de respecter les rythmes des enfants selon leurs besoins spécifiques, des moments de détente et des pauses sont prévus à plusieurs reprises tout au long de la journée. Ce que nous appelons temps libre, est le moment où nous laissons les enfants libres dans leurs activités. Certains auront besoin de se défouler, d'autres de faire une pause au calme.

Les temps de repas : Nous tentons de respecter au mieux l'équilibre alimentaire des enfants. Tout est prévu : le goûter, la soupe, les produits laitiers et les fruits. Les familles sont quant à elles chargées de prévoir les collations du matin et le pique-nique. Les sodas et les sucreries sont à éviter.

Le rôle des encadrants est de veiller à ce que tous mangent à leur rythme calmement et sereinement. Si le moniteur constate qu'un enfant n'a rien à manger, il en réfère à son chef de plaine qui téléphonera aux parents. Si les parents sont dans l'impossibilité de ramener le repas de l'enfant, le responsable répond aux besoins de l'enfant par l'achat d'un sandwich. Si l'oubli est fréquent, le chef de plaine fait appel au coordinateur principal qui, au besoin, en informe le service adéquat (C.P.A.S.).

Le C.P.A.S. nous offre gracieusement la soupe et les fruits en compensation de la prise en charge d'enfants issus de milieux fragilisés.

La sieste : Une sieste est également proposée aux plus petits qui en ont besoin dans une pièce à l'écart du bruit et de l'agitation. Nous invitons les enfants à se reposer s'ils le souhaitent ou si leur état de fatigue le requière. Nous veillons à respecter le temps de sommeil propre à chacun.

A cela, s'ajoutent certains rituels, certaines habitudes et règles de vie. Chaque groupe a sa propre « routine ». Quelques rituels communs : le lavage des mains qui est devenue systématique, le « Bon appétit » avant de passer à table...

### **L'encadrement**

Dans les centres de vacances agréés, les enfants sont encadrés par du personnel qualifié et des étudiants. Soit l'expérience de l'encadrant est connue, soit il a déjà fonctionné dans un centre communal précédent, soit c'est une première expérience sur base de sa motivation.

Le recrutement des équipes est effectué par les agents du service Jeunesse du pouvoir organisateur, qui sont eux-mêmes généralement les coordinateurs des plaines.

Un appel d'offre d'emploi est lancé via divers réseaux de communication : sollicitation des anciens, site internet de la ville, bulletin communal, partenaires du centre, opérateurs scolaires ciblés, ...

Une fiche signalétique de candidature est à compléter avec des documents spécifiques à remettre : Formulaire de candidature, lettre de motivation, certificat de bonne vie et mœurs, photocopie de la carte d'identité, copie de brevets éventuels ...

Sur base de ces documents, seuls les nouveaux candidats sont convoqués pour un entretien individuel.

Le respect de chacun, le plaisir de travailler avec les enfants et la motivation doivent faire partie intégrante de leur présentation !

Sur le terrain, nous veillons à ce que certaines règles soient respectées telles que :

- La ponctualité ;
- La bonne organisation du déroulement de la journée ;
- La tenue correcte (T-shirt de la plaine) ;
- L'interdiction de fumer ou de consommer de l'alcool pendant le temps de travail ;
- L'usage abusif du GSM ;
- La vigilance, la prévoyance ;
- La connaissance de toutes les données médicales des enfants du groupe ;
- Le respect de la hiérarchie, des enfants et des parents.

Il est évident que, indépendamment des connaissances techniques de base d'animation, il est indispensable que l'animateur réunisse des qualités qui lui permettent d'obtenir la confiance des enfants tout en conservant une certaine autorité. Des animateurs formés/sensibilisés à la petite enfance sont recrutés exclusivement pour l'encadrement des petits.

L'ensemble du personnel est désigné par le pouvoir organisateur en respect des normes d'encadrement prescrites dans le décret « centres de vacances ».

Au sein de notre plaine, nous veillons donc à ce que ces normes d'encadrement soient bien respectées.

L'équipe d'animation est composée au minimum :

- D'un coordinateur général et administratif ;
- D'un chef de plaines ;
- De moniteurs brevetés ou assimilés ;
- De moniteurs en formation ;
- D'aide-moniteurs.

En ce qui concerne nos taux d'encadrement :

- 1 coordinateur présent chaque jour ;
- 1 chef de plaines présent chaque jour ;
- 1 animateur pour une tranche entamée de 8 enfants de moins de 6 ans ;
- 1 animateur pour une tranche entamée de 12 enfants de plus de 6 ans ;
- 1 animateur breveté minimum sur 3.

Le Collège peut également accepter la participation :

- De stagiaires fréquentant un centre de formation reconnu par la Communauté Française pouvant délivrer un titre requis pour l'encadrement dans les centres de vacances ;
- De stagiaires fréquentant un établissement scolaire habilité à délivrer un diplôme permettant d'être assimilé au personnel qualifié pour l'encadrement dans les centres de vacances ;
- De stagiaires fréquentant un établissement scolaire habilité à délivrer un diplôme d'auxiliaire à l'enfance ;
- De chauffeurs-logisticiens selon les besoins ;
- D'animateurs sportifs et/ou culturels selon les activités proposées.

## **Les réunions**

Des réunions sont organisées avant, pendant et après les plaines :

### - Petites plaines :

Avant : Une réunion est organisée avec l'ensemble du staff encadrant avant le début des plaines. L'objectif est multiple : prise de contact entre les nouveaux et les anciens, rappel du règlement et du fonctionnement des plaines (notamment pour les nouveaux engagés), explications sur le déroulement d'une journée type, informations sur les sorties extérieures éventuelles, planning des tâches de chaque encadrant, explications sur les trousseaux de secours, planning de l'utilisation des locaux mis à disposition, distribution des fiches de préparation des activités et attentes des coordinateurs pour l'organisation des activités destinées aux enfants.

Pendant : Chaque jour, après la garderie du soir, une réunion est organisée avec le personnel en fonction et les coordinateurs afin de faire le point sur les événements de la journée. A cette occasion, nous abordons :

- Le ressenti des enfants et l'ambiance générale dans chacun des groupes ;
- Les questionnements des enfants, les facteurs pouvant expliquer les difficultés vécues par certains d'entre eux et les moyens à mettre en application pour leur venir en aide ;
- Les remarques, commentaires, demande à faire concernant l'organisation de la journée, le matériel, les locaux, le fonctionnement des binômes, les sorties, déplacements, ...

La mise en place d'un cahier de communication de l'équipe permettra également de relayer les informations importantes, les remarques et demandes des parents, les consignes, les annulations... ou encore tout simplement, de s'adresser des messages entre collègues.

Après : Lors du dernier jour des plaines, un débriefing et une évaluation globale sont réalisés par les coordinateurs, le chef de plaines et l'ensemble du staff afin d'aborder les points qui pourraient être améliorés pour les prochaines plaines.

Les encadrants sont vivement encouragés à proposer toute idée qui pourrait améliorer les plaines et renforcer le confort et le plaisir des enfants.

### - Grandes plaines :

Pendant : Même fonctionnement que les petites plaines. A cela s'ajoute une réunion chaque vendredi avec le staff engagé pour la semaine suivante. Dans le souci de créer une ambiance de travail qualitative et de favoriser la cohésion de groupe, des moments de convivialité sont organisés une fois par semaine avec l'ensemble du staff.

Après : Une réunion est organisée avec les chefs de plaines et les moniteurs responsables afin d'aborder les points qui pourraient être améliorés pour les prochaines plaines.

## L'évaluation

Les coordinateurs veillent à observer quotidiennement le fonctionnement des plaines de par leur présence sur le terrain. Ils sont soucieux d'une remise en question permanente et ce, en collaboration avec les chefs de plaines et moniteurs responsables.

Les chefs de plaines évaluent de manière constructive chaque membre du staff encadrant dans un souci d'amélioration constante.

Les moniteurs brevetés effectuant leur stage durant les plaines d'été sont, quant à eux, évalués par l'école des Cadres de Tournai, avec qui notre service a conclu une convention de partenariat afin de former 4 moniteurs brevetés par an.

## Modalités pratiques d'inscriptions et coût

### **Inscriptions**

Depuis l'été 2022, Les inscriptions pour les plaines communales de Péruwelz se font désormais UNIQUEMENT en ligne via la plateforme "APSCHOOL". Un mode d'emploi est disponible sur le site de la ville :

*« Suivez-le lien vers la plateforme APSCHOOL ou téléchargez l'application disponible sur Android et IOS, procédez ensuite à l'enregistrement de vos coordonnées et de celles de votre enfant ;*

*Enregistrez un compte par enfant. Une liaison entre les comptes des enfants de la même famille sera possible ensuite ;*

*Une fois votre inscription validée par un des agents du service jeunesse, vous recevez par e-mail vos identifiants. Connectez-vous ensuite avec votre login et le mot de passe reçu, vous pourrez alors inscrire l'enfant aux différentes semaines d'activités proposées sur la plateforme APSCHOOL ;*

*Afin de finaliser l'inscription de votre enfant et pour une bonne prise en charge durant les activités, veuillez compléter OBLIGATOIREMENT les données d'utilisateur : parent 1, parent 2, fiche médicale...*

*Une fois la première inscription effectuée, les étapes 1 à 4 ne devront pas être renouvelées pour les prochaines inscriptions aux plaines » ».*

Cette inscription reprend les renseignements généraux concernant l'enfant, la famille, la personne ressource, une partie médicale, etc... En effet, l'équipe doit absolument connaître certaines informations pour répondre au mieux aux besoins des enfants et aussi, en cas d'incident ou accident. Par ailleurs, ces informations seront utilisées pour le suivi journalier de l'enfant et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs.

Si des parents éprouvent des difficultés durant l'une de ces étapes, ils peuvent prendre contact avec le service Jeunesse qui pourra les aider aux différents stades de l'inscription.

Le projet d'accueil et le ROI se trouvent également sur le site internet de la Ville.

Une date butoir est prévue pour les inscriptions afin de faciliter l'organisation des groupes avant le début des plaines et afin d'éviter des ajouts de dernière minute, ce qui engendre des erreurs dans les groupes, ...

La date de lancement des inscriptions est prévue un mois avant la date butoir (excepté pour les plaines d'été, délai plus important). Pour les inscriptions des enfants suivis par la Cellule d'éducation familiale du CPAS, ceux-ci auront la possibilité d'inscrire les enfants avant le lancement officiel des inscriptions.

La publicité des plaines de vacances se fait via les écoles, le bulletin communal, nos réseaux sociaux et sur notre site internet.

### **Coût**

Le prix d'accueil de l'enfant est fixé à 25€ pour la semaine de 5 jours et 20 € pour la semaine de 4 jours.

Pour la garderie avant 8h30, un supplément de 5€ par semaine de 5 jours et de 4 € par semaine de 4 jour sera demandé. Inscription préalable à la semaine, les places étant limitées.

Le prix comprend l'encadrement, la participation de chacun aux activités et aux éventuels transports qui en découlent, ainsi que le goûter quotidien. Aucun supplément ne sera réclamé auprès des parents afin de ne léser aucun enfant à la participation des activités extérieures.

Un tarif préférentiel est réservé aux familles émanant de la Cellule d'éducation familiale du CPAS conformément à une convention de partenariat adopté par le Conseil communal : Participation de 5€ par semaine et 16 enfants maximum par semaine. Dans ce cas, le tarif est fixe.

### **Nos coordonnées**

Plaines de vacances Communales de Péruwelz

L'échevin de la Jeunesse :

- Xavier Brou  
[xavier.brou@peruwelz.be](mailto:xavier.brou@peruwelz.be)

Les coordinateurs des plaines :

- Courtin Geoffrey : 0472/742713  
[geoffrey.courtin@peruwelz.be](mailto:geoffrey.courtin@peruwelz.be)
- Bourlez Nathalie : 0499/542526  
[nathalie.bourlez@peruwelz.be](mailto:nathalie.bourlez@peruwelz.be)

Secrétariat du service Jeunesse :

- Soccio Séphora : 069 59 04 79 (durant les heures de bureau)  
[sephora.soccio@peruwelz.be](mailto:sephora.soccio@peruwelz.be)

Adresse mail générale du service : [service.jeunesse@peruwelz.be](mailto:service.jeunesse@peruwelz.be)

Site internet : <http://www.peruwelz.be/page/contenu/764/plaines-communales>

## Conclusion

Les plaines de vacances répondent aux besoins des familles. Ce projet d'accueil pédagogique est basé sur l'évaluation des besoins du public accueilli.

Notre objectif : L'épanouissement de tous les enfants où chacun est le bienvenu, ils seront pris en charge au sein de leur groupe dans le respect de leurs différences. Ils bénéficient également d'un encadrement qualifié composé d'une équipe éducative formée pour répondre à leurs besoins.

Les activités, animations, moments de détente ont pour but de procurer du plaisir et du bonheur aux enfants.

Les plaines de vacances contribuent à l'émancipation des enfants, à leur développement physique par la pratique des sports, des jeux ou des activités de plein air, au développement de leur créativité et à leur permettre de s'exprimer et de communiquer.

Les parents issus de milieux fragilisés et/ou pris en charges par le C.P.A.S. ou d'autres organismes (S.A.J., S.P.J.) non pas toujours la possibilité d'offrir des vacances à leurs enfants. Les plaines permettent à ces derniers de participer à coût démocratique à une multitude d'activités enrichissantes, diverses et variées mais également de profiter de visites à l'extérieur de l'entité

Les plaines offrent à tous les enfants pour 5 € par jour :

- Des activités de qualité ;
- Des sorties ;
- Un bol de soupe ;
- Un goûter.

Nous tenons également à souligner que les plaines fournissent du travail à bon nombre de personnes (Coordinateurs, chefs de plaine, moniteurs responsables, moniteurs brevetés/non brevetés, aide-monos, etc.).

Enfin, les plaines communales sont avant tout un lieu vacances et d'évasion pour tous les enfants.

Le Service Jeunesse de la Ville de Péruwelz

## REGLEMENTS D'ORDRE INTERIEUR

### Petites plaines de la Ville de Péruwelz

SERVICE JEUNESSE M. Geoffrey COURTIN : 0472/74.27.13 & Melle Nathalie BOURLEZ : 0499/54.25.26

Secrétariat et questions relatives à l'inscription : Mme Sephora SOCCIO : 069/59 04 79

1. Les petites plaines fonctionnent généralement durant les vacances de détente, de printemps, d'automne et d'hiver. Les animations commencent à 9 h jusque 16 h. Une garderie est ouverte chaque jour de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 16h30 (RESPECTONS L'HORAIRE !!!!).

La garderie du matin (de 7h30 à 8h30) se fait sur base d'une inscription préalable obligatoire à la semaine (Places limitées !!!) - Tarif : 4€ la semaine de 4 jours et 5€ la semaine de 5 jours.

2. Les plaines se déroulent sur le site de l'école communale du Centre, rue verte Chasse, 5 à 7600 Péruwelz.

3. Les plaines sont accessibles aux enfants de 4 ans à 12 ans inclus (à condition d'avoir suivi l'enseignement en primaire jusque juin 2023).

4. Le montant s'élève à :

- semaine de 5 jours : 25€ par enfant

- semaine de 4 jours : 20€ par enfant

Pas de présence à la journée. Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical en cas de désistement.

L'inscription aux plaines et à la garderie se fait uniquement via la plateforme Apschool.

5. Les parents ou responsables doivent obligatoirement compléter la fiche personnelle et médicale (une par enfant) via la plateforme Apschool, reprenant toutes les données utiles en cas de besoin (Tél., adresse, vignettes, maladies, allergies, autorisation de sortie...)

6. DROIT A L'IMAGE :

En acceptant la prise de photographies et la réalisation de vidéos, vous acceptez également qu'ils soient diffusés :

- Sur le site Internet de la Ville ([www.peruwelz.be](http://www.peruwelz.be))
- Sur les réseaux sociaux officiels de la Ville
- Dans le magazine communal
- Dans les médias

Finalité de l'utilisation des images : À des fins informatives auprès des citoyen(ne)s.

Cette autorisation est valable 1 an à dater de la fin de l'évènement. Elle pourra être révoquée à tout moment.



7. Chaque jour, les enfants de la plaine reçoivent un bol de soupe et une boisson le midi. Pour le repas, chacun doit prévoir son pique-nique (Exclusivement dans une boîte à tartines hermétique marquée au nom de l'enfant) Les paquets de chips sont interdits.

8. L'enfant doit se présenter avec une tenue correcte et adaptée aux activités. Il est à noter que les vêtements risquent d'être salis (peinture, marqueurs, ...). Ils doivent être adaptés à la météo (vêtement de pluie, casquette ou autre pour éviter les insulations, crème solaire marquée au nom de l'enfant, ...).

9. Les enfants doivent venir équipés de baskets et d'une tenue sportive. Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables en cas de problème si l'enfant se blesse aux pieds alors qu'il portait des chaussures non adéquates. Le port des boucles d'oreille est déconseillé. Les cheveux longs doivent être attachés.

10. Les boissons en cannette sont INTERDITES afin d'éviter que des insectes ne s'y introduisent et soient avalés.

11. L'utilisation de « consoles, MP3 et GSM » est interdite sur le site et seront d'office confisqués et rendus en fin de journée.

Les jeux provenant du domicile sont également interdits, nous déclinons toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol.

12. Les enfants sont encadrés par des moniteurs brevetés, assimilés, non brevetés, secondés par des aide moniteurs et des stagiaires. Ils sont répartis par groupe d'âge (3 ou 4 selon le nombre d'enfants).

13. Les installations mises à disposition doivent être utilisées en bon père de famille.

14. L'organigramme de la structure de l'organisation des plaines de vacances, le R.O.I. et le Projet d'Accueil et Pédagogique se trouvent affichés dans le bureau du responsable de la plaine et peuvent être consultés par tous. Le R.O.I. est annexé à la feuille d'inscription que complètent les parents. Ce dernier ainsi que le Projet d'Accueil et Pédagogique sont consultables sur le site de la ville.

15. L'Administration conserve le droit d'interdire à toute personne étrangère l'accès à la plaine et aux infrastructures mises à leur disposition pendant les heures spécialement réservées aux activités.

16. Les usagers doivent respecter les règles de bienséance. Ils sont tenus de suivre les prescriptions du Règlement d'Ordre Intérieur et de se conformer immédiatement aux directives du personnel de plaine.

17. Chacun appliquera les prescriptions d'hygiène.

18. Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants sans l'autorisation écrite du médecin l'ayant prescrit ! Autorisation à remettre au responsable de la plaine. Les médicaments donnés aux enfants doivent rester dans leur emballage d'origine.

19. Chaque usager est civilement responsable des accidents ou des dégâts qu'il occasionnerait. Les groupements sont collectivement responsables. Tout dégât doit immédiatement être signalé au responsable de plaine.

20. En cas d'accident, le moniteur prévient le responsable de plaine qui avertira le médecin traitant. En cas d'extrême urgence, le 112. Il donnera tous les renseignements utiles : nature et lieu des faits, adresse. L'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche en cas de besoin. Le responsable de

plaine avertira ensuite les parents. Durant les activités, les enfants sont couverts par l'assurance de la ville.

21. Tout comportement négatif sera sanctionné par le responsable de la plaine et / ou le coordinateur.

1) Entretien avec l'enfant et notification du comportement dans le cahier du moniteur et du responsable ;

2) Rappel à l'ordre par le responsable des plaines ;

3) Convocation des parents si l'attitude de l'enfant ne s'améliore pas et prise d'une sanction (plus sévère) en accord avec ces derniers ;

4) Exclusion d'une ou plusieurs journées ;

5) Renvoi de la plaine.

22. Si votre enfant n'est pas repris en fin de journée par une des personnes responsables, vous devez en informer le responsable de plaine.

SERVICE JEUNESSE M. Geoffrey COURTIN : 0472/74.27.13 et Mme Nathalie BOURLEZ : 0499/54.25.26

Secrétariat et questions relatives à l'inscription : Mme Sephora SOCCIO : 069/59 04 79

1. Les plaines d'été sont organisées, du 17/07/2023 au 11/08/2023, soit 4 semaines. Une garderie est ouverte chaque jour de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 17h30. Les animations commencent à 9 h jusque 17 h (RESPECTONS L'HORAIRE !!).

La garderie du matin (de 7h30 à 8h30) se fait sur base d'une inscription préalable obligatoire à la semaine (Places limitées !!!) - Tarif : 4€ la semaine de 4 jours et 5€ la semaine de 5 jours.

2. Les plaines se déroulent sur le site de l'école communale de Wiers, rue Champ Delmée, 3 à 7608 Wiers et sur le site de l'école communale des sapins à Bonsecours, allée Max Quintard, 1 à 7601 Bonsecours

3. Les plaines sont accessibles aux enfants de 2,5 ans à 12 ans inclus (à condition d'avoir suivi l'enseignement en primaire jusque juin 2023). Pour les plus petits, la condition est qu'ils soient propres.

4. Le montant s'élève à :

- semaine de 5 jours : 25€ par enfant

- semaine de 4 jours : 20 € par enfant

Pas de présence à la journée. Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical en cas de désistement.

L'inscription aux plaines et à la garderie se fait uniquement via la plateforme Apschool.

5. Les parents ou responsables doivent obligatoirement compléter la fiche personnelle et médicale (une par enfant) via la plateforme Apschool, reprenant toutes les données utiles en cas de besoin (Tél., adresse, vignettes, maladies, allergies, autorisation de sortie...)

6. DROIT A L'IMAGE :

En acceptant la prise de photographies et la réalisation de vidéos, vous acceptez également qu'ils soient diffusés :

- Sur le site Internet de la Ville ([www.peruwelz.be](http://www.peruwelz.be))

- Sur les réseaux sociaux officiels de la Ville

- Dans le magazine communal

- Dans les médias

Finalité de l'utilisation des images : À des fins informatives auprès des citoyen(ne)s.

Cette autorisation est valable 1 an à dater de la fin de l'évènement. Elle pourra être révoquée à tout moment.

7. Chaque jour, les enfants de la plaine reçoivent un bol de soupe et un goûter. Pour le repas de midi, chacun doit prévoir son pique-nique (Exclusivement dans une boîte à tartines hermétique marquée au nom de l'enfant) Les paquets de chips sont interdits.

8. L'enfant doit se présenter avec une tenue correcte et adaptée aux activités. Il est à noter que les vêtements risquent d'être salis (peinture, marqueurs, ...). Ils doivent être adaptés à la météo (vêtement de pluie, casquette ou autre pour éviter les insulations, crème solaire marquée au nom de l'enfant, ...).

9. Les enfants doivent venir équipés de baskets et d'une tenue sportive. Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables en cas de problème si l'enfant se blesse aux pieds alors qu'il portait des chaussures non adéquates. Le port des boucles d'oreille est déconseillé. Les cheveux longs doivent être attachés.

10. Prévoir chaque jour les affaires de piscine.

11. Les boissons en cannette sont INTERDITES afin d'éviter que des insectes ne s'y introduisent et soient avalés.

12. L'utilisation de « consoles, MP3 et GSM » est interdite sur le site et seront d'office confisqués et rendus en fin de journée.

Les jeux provenant du domicile sont également interdits, nous déclinons toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol.

13. Les enfants sont encadrés par des moniteurs/monitrices breveté(e)s, assimilé(e)s, non breveté(e)s, secondé(e)s par des aide moniteurs/monitrices et des stagiaires. Ils sont répartis par groupe d'âge (3 ou 4 selon le nombre d'enfants).

14. L'organigramme de la structure de l'organisation des plaines de vacances, le R.O.I. et le Projet Pédagogique se trouvent affichés dans le bureau du responsable de la plaine et peuvent être consultés par tous. Le R.O.I. est annexé à la feuille d'inscription que complètent les parents. Ce dernier ainsi que le Projet d'Accueil et Pédagogique sont consultables sur le site de la ville.

15. L'Administration conserve le droit d'interdire à toute personne étrangère l'accès à la plaine ou aux infrastructures mises à disposition pendant les heures spécialement réservées aux activités.

16. Les usagers doivent respecter les règles de bienséance. Ils sont tenus de suivre les prescriptions du Règlement d'Ordre Intérieur et de se conformer immédiatement aux directives du personnel de plaine.

17. Chacun appliquera les prescriptions d'hygiène.

18. Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants sans l'autorisation écrite du médecin l'ayant prescrit ! Autorisation à remettre au responsable de la plaine. Les médicaments donnés aux enfants doivent rester dans leur emballage d'origine.

19. Chaque usager est civilement responsable des accidents ou des dégâts qu'il occasionnerait. Les groupements sont collectivement responsables. Tout dégât doit immédiatement être signalé au responsable de plaine. Les installations mises à disposition doivent être utilisées en bon père de famille.

20. En cas d'accident, le moniteur prévient le responsable de plaine qui avertira le médecin traitant. En cas d'extrême urgence, le 112. Il donnera tous les renseignements utiles : nature et lieu

des faits, adresse. L'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche en cas de besoin. Le responsable de plaine avertira ensuite les parents. Durant les activités, les enfants sont couverts par l'assurance de la ville.

21. Tout comportement négatif sera sanctionné par le responsable de la plaine et / ou le coordinateur.

- 1) Entretien avec l'enfant et notification du comportement dans le cahier du moniteur et du responsable ;
- 2) Rappel à l'ordre par le responsable des plaines ;
- 3) Convocation des parents si l'attitude de l'enfant ne s'améliore pas et prise d'une sanction (plus sévère) en accord avec ces derniers ;
- 4) Exclusion d'une ou plusieurs journées ;
- 5) Renvoi de la plaine.

22. Si votre enfant n'est pas repris en fin de journée par une des personnes responsables, vous devez en informer par écrit le responsable de plaine.